

## AVIS PUBLIC

---

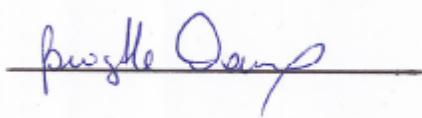
**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, BRIGITTE DESRUISSEUX DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON**

---

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Lyssa Paquette qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 373-2021 abrogeant le règlement 312-2020 concernant les animaux sera adopté par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Une copie du règlement sera délivrée à toute personne qui en fera la demande, suivant les frais exigibles par la municipalité.

**DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT ET UN.**



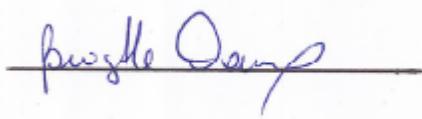
Brigitte Desruisseaux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 août 2021, entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.



Brigitte Desruisseaux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---